

République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton de Boves
Commune de HAILLES
Tél : 09 63 48 36 15
Fax : 03 22 34 00 17
Courriel : mairie.hailles@wanadoo.fr

CRCM1405

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le seize du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HAILLES s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Alain POTTIER, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

| | | |
|-------------------|-----------------------|------------------------|
| POTTIER Alain | VÉRONT Fabrice | FOURNIER Jean-François |
| LEROUX Aude | COULOMBEL Jean-Michel | DEL COURT Milène |
| DESSEAUX Florence | DUMOULIN Loïc | MARTIN Michel |

Absents : Néant.

Absent excusé : M. Jean-Claude DEVILLERS ayant donné pouvoir à M. Fabrice VÉRONT

| | |
|------------------------------------|------------|
| Nombre de Conseillers en exercice: | 10 |
| Nombre de Conseillers présents: | 9 |
| Nombre de Votants: | 10 |
| Date de convocation: | 12-05-2014 |
| Date d'affichage: | 22-05-2014 |

Secrétaire de séance: Madame DELCOURT 'Milène.

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter trois points à l'ordre du jour :

*Tenue du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 25 mai 2014

*Devis concernant la réparation du vitrail de l'église

*Chèques de remboursement de l'A.M.P.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2014 :

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2014 n'est pas approuvé. Des modifications sont à apporter dans le paragraphe 6 : les indices ne permettent pas de donner clairement les indemnités du Maire et des Adjoints et le vote du conseil municipal n'est pas reporté sur le compte-rendu.

Concernant les indemnités du Maire et des Adjoints, l'indice de la F.P.T. ne permet pas de connaître le salaire. Il faut donc lire pour les indemnités :

| | |
|--|---|
| M. Alain POTTIER, Maire : | 17% de l'indice 1015 soit 646,24€ brut. |
| M. Fabrice VÉRONT, 1 ^{er} adjoint | 6,60% de l'indice 1015 soit 250,90€ brut. |

M. Jean-François FOURNIER, 2^{ème} adjoint
Mme Aude LEROUX, 3^{ème} adjoint

6,60% de l'indice 1015 soit 250,90€ brut.
6,60% de l'indice 1015 soit 250,90€ brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte avec 7 voix pour et 3 abstentions d'allouer les indemnités ci-dessus aux Maire et Adjoint.

2. Vote des taux d'imposition:

M. le Maire propose au Conseil de fixer les taux d'imposition pour 2014. Il précise que le montant des bases prévisionnelles 2014 a augmenté par rapport aux bases effectives 2013 de 2,175%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2014.

| Nature | Rappel 2013 | Taux votés |
|---------------------------------------|-------------|------------|
| Taxe d'habitation | 18.25 | 18.25 |
| Taxe foncière sur le bâti | 14.53 | 14.53 |
| Taxe foncière sur le non bâti | 30.97 | 30.97 |
| Contribution foncière des Entreprises | 16.23 | 16.23 |

Permettant d'obtenir un produit de 90 512€ dont 29 233€ sont prélevés par le GIR (Fonds de Garantie des ressources).

D'où un produit fiscal attendu (article 73111) pour la Commune de 61 279 € (61 420 € en 2013).

3. Compte Administratif 2013:

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2013.

Monsieur Fabrice VÉRON, 1^{er} adjoint ayant pris la présidence, et le Maire s'étant retiré, le Conseil adopte à l'unanimité le Compte Administratif présenté par le Maire et arrête comme suit la balance des comptes:

| | | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------------------|---|-------------|-------------|
| RÉALISATION DE L'EXERCICE | Section de fonctionnement | 247 938,24€ | 265 342,49€ |
| | Section d'investissement | 32 908,51€ | 177 710,73€ |
| REPORT DE L'EXERCICE N - 1 | Report en section de fonctionnement (002) | 0,00€ | 24 955,97€ |
| | Report en section d'investissement (001) | 100 101,92€ | 0,00€ |
| | TOTAL (réalisations + report) | 380 948,67€ | 468 009,19€ |
| RÉSULTAT CUMULÉ | Section de fonctionnement | 247 938,24€ | 290 298,46€ |
| | Section d'investissement | 133 010,43€ | 177 710,73€ |
| | TOTAL CUMULÉ | 380 948,67€ | 468 009,19€ |

Différence recettes - dépenses = 468 009,19 - 380 948,67 = 87 060,52€

4. Compte de Gestion 2013 :

Monsieur le Maire ayant repris la présidence de séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2013 établi par M. BECOURT, receveur municipal et présenté par M. le Maire.

Il arrête comme suit la balance des comptes :

| | <u>Section d'investissement</u> | <u>Section de fonctionnement</u> | <u>Total des sections</u> |
|--|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| RECETTES | | | |
| <u>Prévisions budgétaires totales</u> | 193 226,50€ | 282 835,97€ | 476 062,47€ |
| <u>Titres de recettes émis</u> | 177 710,73€ | 265 342,49€ | 443 053,22€ |
| <u>Recettes nettes</u> | 177 710,73€ | 265 342,49€ | 443 053,22€ |
| DÉPENSES | | | |
| <u>Autorisations budgétaires totales</u> | 193 226,50€ | 282 835,97€ | 476 062,47€ |
| <u>Mandats émis</u> | 32 908,51€ | 248 118,24€ | 281 026,75€ |
| <u>Annulations de mandats</u> | 0,00€ | 180,00€ | 180,00€ |
| <u>Dépenses nettes</u> | 32 908,51€ | 247 938,24€ | 280 846,75€ |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| <u>Excédent</u> | 144 802,22€ | 17 404,25€ | 162 206,47€ |

| | <u>Résultat de</u> <u>clôture 2012</u> | <u>Part affectée</u> <u>à</u> <u>l'investissement</u> | <u>Résultat de l'exercice</u> <u>2013</u> | <u>Résultat de clôture</u> <u>de l'exercice 2013</u> |
|-------------------------|---|---|--|---|
| Budget principal | | | | |
| Investissement | - 100 101,92€ | 0,00€ | 144 802,22€ | 44 700,30€ |
| Fonctionnement | 125 257,89€ | 100 101,92€ | 17 404,25€ | 42 360,22€ |
| | 24 955,97€ | 100 101,92€ | 162 206,47€ | 87 060,52€ |

5. Affectation de résultat :

Le conseil municipal de Hailles, après avoir entendu les résultats du compte administratif 2013, accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 suivante :

| AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|--------------|
| Résultat de fonctionnement de l'exercice | |
| Résultat 2013 | 17 404,25€ |
| Résultat reporté | 24 955,97€ |
| Résultat à affecter | 42 360,22€ |
| Solde d'exécution d'investissement | |
| Résultat 2013 | 144 802,22€ |
| Résultat reporté | -100 101,92€ |
| Résultat à affecter | 44 700,30€ |
| Affectation | |
| Report en fonctionnement ligne R 002 | 42 360,22€ |
| Report en investissement ligne R 001 | 44 700,30€ |

6. Fixation de l'indemnité du Maire et des Adjointes :

Monsieur le Maire demande aux conseillers de revoir les indemnités des adjoints. En effet, le précédent conseil avait élu trois adjoints avec une enveloppe budgétaire de deux adjoints.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de revoir ensemble les indemnités des adjoints.

Article 1^{er} :

A compter du mois de mai 2014, le montant de l'indemnité des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par les montants suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT, correspondant à l'indice 1015, soit :

- M. Fabrice VERONT, 1^{er} adjoint : 4,40% de l'indice 1015 soit 167,26€ brut
- M. Jean- François FOURNIER 2^{ème} adjoint : 4,40% de l'indice 1015 soit 167,26€ brut
- Mme Aude LEROUX, 3^{ème} adjointe : 4,40% de l'indice 1015 soit 167,26€ brut

Article 2 :

En cas de revalorisation du traitement des fonctionnaires de l'état, le maire et les adjoints bénéficieront de plein droit d'une majoration correspondante de leur indemnité de fonction.

Le conseil municipal accepte avec 7 voix pour et 3 abstentions les nouvelles indemnités des adjoints.

7. Budget primitif 2014 :

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, accepte à l'unanimité le projet de Budget primitif présenté et arrête comme suit la balance des comptes :

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|------------------|----------------|----------------|-------------------|
| Recettes | 239 652,00 | 31 294,22 | 270 946,22 |
| Excédent reporté | 42 360,22 | 44 700,30 | 87 060,52 |
| Déficit reporté | | | |
| Dépenses | 282 012,22 | 75 994,52 | 358 006,74 |

8. Organisation des élections européennes du dimanche 25 mai 2014:

Monsieur le Maire arrête comme suit les horaires de tenue du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 25 mai 2014 :

| Horaires pour le 25 mai 2014 | Noms | | |
|------------------------------|----------------|-----------------------|------------------------|
| 8h00 - 10h30 | Alain POTTIER | Jean-Michel COULOMBEL | Jean-François FOURNIER |
| 10h30 - 13h00 | Aude LEROUX | Milène DELCOURT | Florence DESSEAUX |
| 13h00 - 15h30 | Fabrice VÉRONT | Michel MARTIN | Jean-Claude DEVILLERS |
| 15h30 - 18h00 | Alain POTTIER | Nathalie DUMOULIN | Milène DELCOURT |

9. Devis pour la réparation du vitrail de l'église :

Un vitrail de la porte de l'église a été endommagé par un ballon.

Le devis de la société « Vitraux d'art » pour la réparation est de 460,30€ TTC.

Monsieur le maire a demandé un devis supplémentaire pour l'installation d'une protection sur le vitrail de la porte de l'église. Le montant du devis est de 576,00€ TTC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de réparation et d'installation d'une protection.

10. Chèques de remboursement de l'A.M.P. :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le chèque du solde de remboursement de 1 089,76€ de l'AMP pour les travaux effectués suite à la fuite d'eau au 2 rue de la Violette ainsi que le chèque de remboursement de 698,40€ pour le remplacement de serrures, barilletts suite à l'essai d'effraction dans la mairie, dans les classes et dans la garderie.

11. Questions diverses :

Aménagement du talus en bas de la route de Castel : A la demande de la commission du remembrement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur les travaux à réaliser en bas de la route de Castel. Les travaux de décaissement et de réfection de certains chemins nécessitent le transport de craies et donc le passage d'engins agricoles venant de Castel et se dirigeant vers Rouvrel. Le croisement de ces routes étant très étroit et ne permettant pas à de tels engins de pouvoir tourner, la commission a demandé au conseil municipal de délibérer afin de pouvoir élargir le talus. Aucune décision n'est prise ce jour, Monsieur le Maire espère obtenir des informations complémentaires lors de la réunion de la commission du remembrement qui a lieu le mardi 20 mai 2014.

Vitrail de l'église- Cimetière : Encore une fois, nous observons le manque de citoyenneté dans notre commune. Un vitrail de l'église est à nouveau cassé par un ballon sans que quiconque en assure la responsabilité. Les assurances de responsabilité civile pourraient prendre en charge un tel sinistre. Nous déplorons également le manque de respect dans le cimetière de la commune où des fleurs ont été volées récemment.

Containers verre/carton/papier : Les containers à l'entrée du village sont à nouveau pleins. La CCALM est intervenue suite à notre appel. Nous vous demandons, si cela se reproduisait, de prévenir la mairie (permanence les lundis et vendredis de 18h à 19h30 ou par téléphone tous les jours de 8h à 12h).

Fleurissement de la commune : Les fleurs pour le fleurissement des parterres de la commune sont arrivées. Elles seront bientôt plantées par l'employé communal.

Délégation pour les commissions de la CCALM : Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été destinataire d'un tableau de la CCALM avec les différentes commissions de la CCALM auxquelles nous devons assister. Monsieur le Maire transmet par mail le tableau à tous les conseillers et leur demande de réfléchir à une éventuelle délégation pour ces commissions.

L'audition de la classe de chant lyrique le samedi 24 mai à 20H30 dans l'église de Hailles.

La classe de chant lyrique de l'école de musique dirigée par Eric De Gioannini, comprend 18 élèves en majorité adultes. Ils seront accompagnés au piano par Sandra Boyer.

Le programme très varié vous fera entendre des œuvres du Moyen âge au XXème siècle.

Parmi les auteurs les plus connus, il y aura Mozart, Vivaldi, Haendel et Gounod, deux très beaux Ave Maria et le célèbre concerto pour une voix de Saint-Preux.

L'entrée est libre.

La prochaine réunion est prévue le lundi 2 juin 2014 à 20h00, de ce fait, la permanence de mairie aura lieu exceptionnellement de 17h30 à 19h00.

Tous les points ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 23h30.

Le Maire
Alain POTTIER